

**CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/4/6/Corr.1
18 mars 1999

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS
SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES
Quatrième réunion
Montréal, Canada
21-25 juin 1999
Point 4.3 de l'ordre du jour provisoire *

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'INITIATIVE TAXONOMIQUE MONDIALE

Note du Secrétaire exécutif

Prière de remplacer les paragraphes 4, 15 et 16 du document UNEP/CBD/SBSTTA/4/6 par les textes ci-après.

4. Bien que le développement des capacités taxonomiques ne figure pas comme un point particulier à l'ordre du jour de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire, celui-ci a réitéré l'urgence des mesures à prendre dans ce domaine, dans le cadre des travaux thématiques sur les écosystèmes (en particulier l'écosystème des eaux intérieures qui constituait le thème principal de la réunion). L'Organe subsidiaire a donc adopté la recommandation III/1.D, dans laquelle il invitait la Conférence des Parties à envisager, à sa quatrième réunion, de charger le Secrétaire exécutif de prendre des mesures déterminantes pour faire avancer, comme l'exige la décision III/10, une Initiative taxonomique mondiale qui devrait être mise en application le plus tôt possible.

15. L'Organe subsidiaire pourrait aussi envisager la démarche suivante, qui consiste à compiler un certain nombre de projets d'infrastructure qui pourraient être mis en œuvre pour lancer l'Initiative taxonomique mondiale. Une méthode

* UNEP/CBD/SBSTTA/4/1/Rev.1

fondée sur des projets devrait également faire l'objet de critères et de principes directeurs permettant d'établir des priorités, afin de renforcer les capacités à tous les niveaux requis pour faciliter la prise de décisions. Les facteurs génériques proposés au paragraphe 13 ci-dessus peuvent également s'appliquer à l'établissement des priorités entre la vaste gamme de projets d'infrastructure possibles. Un exemple de liste de tels projets, que la réunion est invitée à adopter comme référence, figure dans le rapport de la réunion intitulée "The Global Taxonomic Initiative: shortening the distance between discovery and delivery" [«L'Initiative taxonomique mondiale: raccourcir les distances entre la découverte et l'exécution »] (Environment Australia/DIVERSITAS/STAP) présenté à la quatrième réunion de l'Organe subsidiaire comme document d'information (UNEP/CBD/SBSTTA/4. Inf.1).

16. Si l'Organe subsidiaire souhaitait recommander à la Conférence des Parties un exemple de projets de principe qui permettraient de lancer l'Initiative taxonomique mondiale, en l'invitant à statuer sur les modalités de financement, il est évident que ces projets auraient essentiellement une portée mondiale ou régionale/sous-régionale. De nombreux pays sont encore en train de formuler leurs stratégies et leurs plans d'action nationaux en matière de diversité biologique, qui constitueront la cadre dans lequel des projets de renforcement de capacités taxonomiques au niveau national seront identifiés et proposés par les différentes Parties, compte tenu de l'évaluation des besoins taxonomiques nationaux. Les avis fournis par l'Organe subsidiaire sur les projets à l'échelle nationale risquent donc de ne pas être applicables, alors que la communauté scientifique a abouti à un certain consensus sur un nombre d'initiatives qui pourraient être lancées à l'échelle mondiale, régionale ou sous-régionale, et qui permettraient de renforcer la base de nos connaissances taxonomiques afin d'appuyer la prise des décisions, de favoriser le partenariat entre les institutions responsables de la diversité biologique dans les différents pays; ou de fournir un cadre précieux pour l'établissement à l'échelle mondiale, régionale ou sous-régionale de programmes de formation à la taxonomie, qui se concentreraient tout particulièrement sur les éléments moins attrayants de la diversité biologique, tels que les invertébrés, les espèces animales ou végétales inférieures. Ces éléments moins connus constituent la grande majorité des espèces biologiques, et certaines présentent une grande importance économique et un impact écologique profond (réf. Propositions figurant dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/4. Inf. 1 mentionné au paragraphe précédent).